

Arrêté portant composition de la Commission Administrative Paritaire (CAP) Catégorie C

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cher, Mme Bénédicte DUCATEAU,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles R 261-9 et suivants,

Vu le procès-verbal des élections en date du 8 décembre 2022 et la proclamation des résultats,

Considérant que suites aux élections municipales, il convient de recomposer le collège des représentants des collectivités et établissements publics,

Vu la délibération en date du 22 juillet 2026 portant désignation des représentants du collège des collectivités et établissements publics aux CAP placées auprès du CDG18,

ARRÊTE

Article 1 : La composition de la CAP C placée auprès du Centre de Gestion du CHER s'établit comme suit :

Représentants des collectivités/établissements publics	
Titulaires	Suppléants
M. Urbain NTARUNDENGA Maire-Adjoint de SAINT-DOULCHARD	Mme Béatrice BEURDIN Maire de SAINT-GEORGES-DE-POISIEUX
Mme Fabienne JACOB LYON Conseillère municipale de BENGY-SUR-CRAON	M. Thierry PORIKIAN Président de la CDC du PAYS de NÉRONDES
Mme Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE Maire de SAINTE-SOLANGE	M. Baptiste TALLAN Maire de LEVET
M. Philippe MARME Maire-Adjoint de SAINT-AMAND-MONTROND	Mme Ghislaine LEGROS Maire-Adjointe de BENGY-SUR-CRAON
Mme Nadège MASSÉ Maire-Adjointe de GRAÇAY	M. Patrick RAVARD Conseiller municipal de SAINT-AMAND-MONTROND

M. Aurélien LAUNAY Maire de BRÉCY	M. Michel SAUVAGNAT Maire de TORTERON
Mme Régine AUDRY Maire de SUBLIGNY	Mme Nadine SENDEL Conseillère municipale de LEVET
M. Charles COLLIN Maire de CHAVANNES	Mme Maryse JACQUIN-SALOMON Présidente de la CDC ARNON-BOISCHAUT-CHER

Représentants du personnel			
Titulaires		Suppléants	
M. Patrick LECLANCHÉ Agent de Maîtrise Principal à MEHUN-SUR-YÈVRE	FO	Mme Colette COULÉON Agent de Maîtrise à AUBIGNY-SUR-NÈRE	FO
M. Frédéric RADUGET Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe à SAINT-AMAND-MONTROND	FO	M. Christophe CHARETTE Brigadier-Chef Principal de PM à AUBIGNY-SUR-NÈRE	FO
Mme Delphine COURTOT Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe à SAINT-AMAND-MONTROND	FO	M. Daniel LAUGERAT Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe à SAINT-DOULCHARD	FO
M. Pascal JAUBIER Agent de Maîtrise Principal à SAINT-FLORENT-SUR-CHER	CGT	Mme Alexandra GODARD Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe à BEFFES	CGT
Mme Sandrine CHALONS Adjoint d'Animation Principal 1 ^{ère} classe à BELLEVILLE-SUR-LOIRE	CGT	Mme Virginie CHARRON Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe à BEFFES	CGT
Mme Jennifer LEMOINE-TAIOCCHI Rédacteur à BEFFES	CGT	M. Pascal AUBIN Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe à LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS	CGT
M. Morgan MAUZET Adjoint Technique à RIAN	CFDT	Mme Noëlle PAROU Adjoint Technique à la CDC TERRES DU HAUT BERRY	CFDT
Mme Yoannie HOUSTIN Adjoint Administratif et Technique ppal 1 ^{ère} cl à SAINT-GERMAIN-DU-PUY	CFDT	Mme Sonia GAUDRY Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe à SAINT-GERMAIN-DU-PUY	CFDT

Article 2 : La présidence de la Commission Administratif Paritaire catégorie C sera assurée par Monsieur Philippe MARME, Maire-Adjoint de Saint-Amand-Montrond. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe MARME et, dès lors qu'ils sont membres de l'instance concernée, les fonctions de Président pourront être assurées par :

- Monsieur Urbain NTARUNDENGA, Maire-Adjoint de Saint-Doulchard

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à compter de l'accomplissement de la 1^{ère} mesure de publicité suivante : affichage ou publication au recueil des actes administratifs.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de la Présidente du Centre de Gestion dans les deux mois suivant la date d'accomplissement des formalités de publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours administratif. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>

Article 5 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Plaimpied-Givaudins, le 18 septembre 2026

La Présidente,




Bénédicte DUCATEAU

REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AR-018-281800144-20260918-CAPC10_2026

REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AR-018-281800144-20260918-CAPC10_2026